ARRONDISSEMENT DE PROVINS



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le trois mars à dix heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué par M. BONIFACIO, Maire et Président de séance, s'est réuni dans la Salle du Conseil de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS:

M. BONIFACIO Jérôme (Maire), M. CHON Patrick (1^{er} Adjoint), M. GARCIA Philippe (2ème Adjoint), M. CADET Jérémy, Mme DALBARD Geneviève, M. DEGARDIN Eric, Mme JOUÉ Sophie, M. JOYEUSE David, M. POTAGE Didier, M. RUFFIER Philippe, M. VERSCHAEVE Jean-Pierre.

ETAIENT EXCUSES: sans objet.

ETAIENT ABSENTS: sans objet.

Après avoir fait l'appel, le quorum étant atteint, M. BONIFACIO, ouvre la séance à dix heures et trente minutes. L'ensemble du Conseil décide que les votes se feront à main levée.

M. CADET est désigné secrétaire de séance.

Marché de maintenance de l'éclairage public 2018-2022 avec le S.D.E.S.M. :

La commune, adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (S.D.E.S.M.) a reçu une proposition de reconduction de la prestation d'entretien et de maintenance de l'éclairage public.

Cette proposition établie que le S.D.E.S.M. coordonne, en tant que pilote, un groupement de commande dans l'intérêt des communes adhérentes.

Deux formules sont proposées : la formule A correspondant à la base de la prestation et la formule B correspondant à une offre améliorée de la formule A, avec une possibilité de prendre des options afin d'établir une prestation répondant aux besoins de la commune adhérente.

Après débat, le Conseil Municipal procède au vote de la délibération n°7:

Formule A: 2 votesFormule B: 7 votesAbstention: 2 votes

Le Conseil Municipal délibère donc l'adhésion à la formule B, avec un montant d'investissement de dix mille euros par an, pour la modernisation des équipements par le passage à l'éclairage par LED.



Modification du montant de l'encaissement de la régie de recettes :

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 février 2018, portant sur la création de la régie de recettes relative à l'encaissement de la location de la Salle Polyvalente, les concessions au cimetière et les dons,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif à l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs de recettes et d'avances relevant des organismes publics et aux montant de cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'avis du Comptable Public Assignataire du 8 décembre 2017,

Il convient de rectifier le montant maximum d'encaisse.

Le Maire propose de passer ce montant, initialement de vingt-mille euros à dix-huit mille euros.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la modification du montant d'encaisse de la régie de recettes – salle polyvalente.

Questions diverses:

M. POTAGE indique avoir vu ce jour un panneau de signalisation tombé au sol au Maulny. M. BONIFACIO en prends note et demandera à la cantonnière d'y remédier dès le début de semaine.

M. DEGARDIN et M. RUFFIER rendent compte de la dernière réunion de la commission relative à l'entretien du Rû de l'Etang. Les remarques concernant les tas de branches laissées au bord du Rû, lors de la dernière taille, ont été prises en compte. Le Syndicat demande à l'entreprise sous-traitante de procéder au broyage de ces résidus de taille conformément au contrat de prestation.

M. BONIFACIO rend compte de la réunion sur le projet Jumping Forest, à l'initiative de la CCPM. Cette réunion n'aura aucune incidence sur le PLU arrêté le 7 décembre 2017. En effet, toutes les demandes de M. ROGER ont été approuvées, et/ou encadrées avant d'être intégrées au projet de PLU. Toutefois, un détail subsiste concernant le zonage du terrain de Jumping Forest. Cette question sera abordée avec M. HENDERYCKSEN, responsable de l'agence Eu.Créal.

M. BONIFACIO indique avoir reçu une demande verbale de M. ROGER concernant le numéro de boîte à lettre attribué par l'ancienne municipalité lors de la création du Parc Jumping Forest. Ce numéro est déjà attribué à une autre administrée, ce qui complique fortement l'utilisation de cette domiciliation. C'est pourquoi il ne peut procéder au transfert du siège social de son entreprise sur son lieu d'activité. M. BONIFACIO indique au Conseil Municipal qu'il faudra, après enquête, procéder à la modification de l'adresse postale du Parc Jumping Forest lors d'un prochain Conseil Municipal.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été traités, et sans questions supplémentaires, M. BONIFACIO clôture la séance à onze heure et quinze minutes.

